

Le Plan Local d'Urbanisme



APPROBATION

4.2.1.- Règlement graphique modifié Zoom échelle 1/2000° : ZAC du Pont de Bois

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1 ^{ère} modification	Approuvée par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 ^{ème} modification	Approuvée par D.C.M. le	7 juillet 2010
1 ^{ère} modification simplifiée	Approuvée par D.C.M. le	4 avril 2011
3 ^{ème} modification	Approuvée par D.C.M. le	7 juillet 2011

Communauté d'agglomération du SICOVAL Rue du Chêne Vert B.P. 38200 - 31682 LABEGE cedex
Tél. 05.31.84.27.20 - Fax 05.62.24.29.16

Légende

- Limite de Zac.
- Limite d'ilot ou de secteur.
- Voies ayant un tracé fixe.
- Voies ayant un tracé de principe.
- Cheminement pour piétons et cycles.
- Largeur d'emprise des voies.
- Point de desserte préférentiel.
- Reperage des carrefours.
- Continuité et alignement de principe des constructions par rapport aux espaces à usage collectif.
- Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage d'enseignement, de recherche et d'activités diverses.
- Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage de commerce et d'activités diverses.
- Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage d'habitat et de recherche.
- Zone d'habitat existant.
- Zone destinée à usage de sport et de loisirs.
- Implantation de principe d'un équipement public.
- Implantation de principe d'un parc relais TCSP.
- Espaces boisés classés.
- Emplacements réservés.
- Zone affectée par le bruit.
- Zone non aédificandi.
- Site archéologique : foyer d'époque indéterminée à "La Quiétude".

